



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 25

Services de gestion et d'appui

1. À ses 14^e et 15^e séances, les 20 et 21 mai 2025, le Comité a examiné le programme 25 (Services de gestion et d'appui) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 29), A/80/6 (Sect. 29A), A/80/6 (Sect. 29B), A/80/6 (Sect. 29C), A/80/6 (Sect. 29D), A/80/6 (Sect. 29E) et A/80/6 (Sect. 29F)].

Débat

2. Une délégation a remercié le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour le soutien précieux que le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget et son équipe avaient apporté au Comité, ainsi que le secrétariat du Comité pour l'appui qu'il lui avait prêté tout au long de ses travaux.

3. Une délégation a souligné le rôle important que jouait le Département dans la gestion de l'Organisation en assurant des fonctions cruciales telles que la planification des ressources de l'Organisation, la planification des programmes, les finances et le budget, les ressources humaines, la transformation opérationnelle et les questions de responsabilité. Les délégations ont exprimé le souhait de voir le Département améliorer continuellement la gestion de la performance et promouvoir la qualité et l'efficacité de sa gestion. Une autre délégation s'est félicitée du rôle essentiel joué par le Département en matière de politiques, de direction et de promotion d'un système de gestion transparent, responsable et efficace et conforme à



son mandat, en s'engageant à s'améliorer en permanence et à favoriser les pratiques et les politiques de gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation.

4. Une délégation a salué les efforts déployés par le Département pour renforcer l'exercice de la délégation de pouvoirs, qui donnait plus d'autonomie aux cadres et permettait de rapprocher la prise de décision du lieu d'exécution du mandat. La délégation s'est dite satisfaite des résultats prévus en ce qui concerne l'utilisation accrue de l'analytique des données et a demandé des renseignements supplémentaires sur les prochaines étapes s'agissant du soutien à la prise de décision fondée sur les données.

5. Une délégation a salué les efforts déployés par le Département pour prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, ainsi que les dispositions qu'il continuait de prendre pour atteindre la parité femmes-hommes, et a souligné le rôle moteur que le Département jouait concernant la stratégie du Secrétaire général sur l'avenir du travail applicable à l'ensemble du système. L'idée de rémunérer les stagiaires, en considération de la grande valeur qu'ils représentaient pour l'Organisation, a également été mentionnée.

6. Une délégation a exprimé son soutien au rôle central que jouait le Département dans la conduite du volet efficacité de l'Initiative ONU80, tandis qu'une autre délégation a demandé des renseignements sur les mesures qu'il prendrait. Une délégation attendait avec intérêt de poursuivre la collaboration avec le Département alors qu'il s'efforçait d'améliorer les capacités de gestion tout en garantissant l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle possible de ressources financières limitées. Tout en saluant les initiatives telles que la planification automatisée de la continuité des opérations et le module Gestion globale des risques, désormais utilisé par 51 entités, la même délégation a recommandé de quantifier les économies et les gains d'efficacité réalisés grâce à ces efforts, notant qu'une gestion des risques solide devrait permettre de repérer les doubles emplois pouvant être éliminés et de rationaliser les processus et qu'il faudrait mettre en œuvre des dispositions d'extinction pour les initiatives ne donnant pas les résultats escomptés afin de réorienter les ressources vers des programmes dont l'efficacité était avérée. Les délégations ont indiqué qu'il faudrait opérer les changements en tenant compte de tous les États Membres et de manière inclusive et transparente, de sorte que les États Membres soient suffisamment informés des mesures de réforme susceptibles de transformer fondamentalement l'Organisation.

7. Une délégation a demandé combien de temps durerait le gel des embauches en vigueur actuellement et quelles solutions pourraient être apportées à long terme face aux difficultés financières. Attirant l'attention sur les mesures d'austérité prises par le Secrétaire général, une autre délégation a une nouvelle fois demandé que le Secrétaire général se conforme au paragraphe 6 de la section VII de la résolution [77/263](#) A de l'Assemblée générale et que le Département soit guidé exclusivement par les résolutions applicables de l'Assemblée. Une autre délégation a rappelé l'importance des résolutions et des textes adoptés par l'Assemblée, dans le contexte de la circulaire du Secrétaire général sur les valeurs et les comportements du personnel. La délégation a demandé que les futurs cadres de politique générale et circulaires administratives soient établis à partir de libellés ayant été dûment négociés et adoptés par les États Membres dans le cadre de mandats intergouvernementaux.

8. En ce qui concerne les facteurs externes, une délégation a demandé des informations supplémentaires, car le texte du plan-programme était bref.

9. Concernant la composante 1 du sous-programme 1, une délégation a félicité le Secrétariat pour le déploiement réussi d'Umoja enhancement package 8 et le passage à Umoja Analytics, tels que décrits au paragraphe 29A.19. Observant que ces mises à niveau représentaient des étapes importantes dans la trajectoire de transformation

numérique que suivait l'Organisation pour améliorer les capacités de prise de décision fondée sur les données, la délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur la manière dont ces améliorations étaient exploitées dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier sur le terrain, ainsi que sur les gains d'efficacité et les économies résultant de leur mise en œuvre. En ce qui concerne l'utilisation du progiciel de gestion intégré Umoja en dehors du Secrétariat, la délégation était d'avis que cela pourrait permettre de réaliser des économies d'échelle non négligeables et de normaliser les processus métier dans l'ensemble du système des Nations Unies, tout en réduisant les coûts globaux pour les États Membres.

10. Concernant la composante 3 du sous-programme 1, une délégation était d'avis que la résolution 76/274 devrait être ajoutée à la liste des textes définissant les mandats, étant donné que les paragraphes 60 à 69 de la résolution comprenaient des instructions à destination du Secrétaire général, en premier lieu, l'obligation de respecter les quatre grands principes régissant les achats au moment d'organiser les appels d'offres et de prendre les décisions relatives à l'achat de biens et de services.

11. Dans le cadre de la composante 1 du sous-programme 2, concernant la mesure des résultats pour le résultat 2 (nombre de clients utilisant en priorité une carte de débit ou un porte-monnaie électronique comme moyen de paiement), une délégation a noté que le nombre prévu pour 2026 était très élevé par rapport à 2024, et a demandé des informations permettant de contextualiser cet objectif élevé.

12. Concernant la composante 3 du sous-programme 2, au paragraphe 29A.84, il était indiqué que le projet de budget-programme comprenait une estimation des ressources à prévoir concernant les mandats qui seraient reconduits par le Conseil des droits de l'homme pendant l'année. Une délégation a demandé si cette pratique avait été prescrite par l'Assemblée générale, et pour quelle raison on présumait que le Conseil adopterait certaines résolutions.

13. Concernant la stratégie de la composante 1 du sous-programme 3, mentionnée au paragraphe 29A.95 d), une délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur les mesures concrètes qui seraient prises pour mettre en œuvre, dans l'ensemble du système, la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies. Une autre délégation s'est déclarée favorable à une gestion prévisionnelle des besoins en personnel fondée sur le mérite qui donne la priorité à l'efficacité tout en maintenant la discipline budgétaire, et a indiqué qu'elle attendait avec intérêt de voir comment le nouveau dispositif de sélection du personnel, mentionné au paragraphe 29A.95 f), permettrait de s'assurer les services d'un personnel qualifié de manière efficace. Une autre délégation a demandé des explications sur l'adoption de nouvelles approches prenant en compte les nouvelles valeurs et les nouveaux comportements dans la gestion des aptitudes, dont il était également question dans ce paragraphe. En outre, une délégation a conseillé au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité de prendre des mesures concrètes pour réduire le nombre d'États Membres non représentés ou sous-représentés selon le système des fourchettes souhaitables.

14. En ce qui concerne la composante 2 du sous-programme 3, une délégation a exprimé son soutien sans réserve aux efforts que l'Organisation déployait pour renforcer le respect du principe de responsabilité dans les domaines relatifs à la conduite et à la discipline, et pour prévenir le harcèlement sexuel dans une démarche intégrée, centrée sur les victimes et s'appliquant dans tout le système des Nations Unies. Au sujet du paragraphe 29A.112, une autre délégation a demandé si le déploiement de la base de données ClearCheck sur le harcèlement sexuel dans les entités des Nations Unies avait été prescrit par une résolution de l'Assemblée générale.

15. Concernant le sous-programme 4, une délégation a accueilli avec satisfaction les efforts déployés pour promouvoir une plus grande transparence et une responsabilité effective afin d'accroître la crédibilité de l'ONU et la confiance dans ses capacités, ainsi que pour accélérer le changement d'état d'esprit nécessaire à la pleine mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, reposant sur un renforcement de la délégation de pouvoirs, de la transparence et du régime de responsabilité. Une autre délégation a exprimé son soutien aux activités menées dans le cadre du sous-programme, en insistant sur le fait que la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité devait permettre au Département d'exercer son rôle de deuxième ligne de défense, comme demandé au paragraphe 64 de la résolution 79/257. En ce qui concerne le tableau de bord de gestion mentionné au paragraphe 29A.133, la même délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur la manière dont cet outil aiderait à repérer les redondances et les possibilités de faire des économies dans les différents départements, et posé la question de savoir si l'on pouvait réfléchir à un indicateur de la réduction des coûts.

16. Les délégations ont exprimé leur soutien pour l'objectif du sous-programme 5, saluant la contribution du sous-programme aux efforts visant à créer un environnement de travail exempt de racisme et de discrimination raciale, dans lequel tous les membres du personnel se sentaient appréciés et respectés et étaient traités avec dignité, et à renforcer les mécanismes d'application du principe de responsabilité. Une délégation a demandé si le Bureau de la lutte antiraciste accordait une importance égale à d'autres formes de discrimination, telle que l'antisémitisme. Une autre délégation a déclaré que les États Membres de l'Organisation pouvaient être très fiers d'être enfin parvenus à un accord sur une résolution traitant de cette question majeure, et a demandé quels étaient les défis urgents auxquels il fallait actuellement faire face sur le terrain et comment les États Membres pouvaient contribuer à l'exécution de cet important mandat.

17. En ce qui concerne le paragraphe 29A.2 i) et la référence qui y était faite à la diversité raciale, à l'équité et à l'inclusion, les délégations ont fait observer que le Secrétaire général n'avait pour mandat que de lutter contre le racisme et la discrimination raciale et ont demandé des informations sur le mandat intergouvernemental qui lui conférerait l'autorité nécessaire pour s'occuper de diversité raciale, d'équité et d'inclusion. Une délégation a exprimé sa surprise de voir les mots de diversité raciale, d'équité et d'inclusion figurer dans le plan-programme, et une autre délégation a demandé que le choix des termes soit judicieux, diplomatique et réfléchi en ce qui concerne les activités devant être menées dans le cadre de ce sous-programme. Au sujet du paragraphe 29A.137 b), où il était question de la démarginalisation des membres du personnel de toutes catégories et de toutes classes et d'une représentation raciale équitable au sein de l'Organisation, la délégation a demandé comment le Secrétaire général entendait y parvenir.

18. Les délégations ont remercié le Département de l'appui opérationnel pour la présentation du projet de plan-programme pour 2026 et exprimé leur soutien pour le travail important du Département. Toutefois, il a été observé qu'il restait beaucoup à faire pour que les solutions fournies aux entités du Secrétariat soient toujours efficaces et fassent preuve d'une utilité mesurable par rapport aux contributions des États Membres.

19. Une délégation a réaffirmé que le Département jouait le rôle de deuxième ligne de défense en veillant à ce que les activités sur le terrain se déroulent de manière efficace et adéquate, notamment en s'assurant que les décisions prises servent au mieux les intérêts de l'Organisation.

20. La démarche du Département consistant à adopter sans réserve la technologie et l'innovation, ainsi qu'à employer des méthodes prospectives, a été saluée. Des

informations ont été demandées sur des indicateurs concrets, qui montreraient comment cette démarche s'était traduite par des économies de ressources et des gains d'efficacité opérationnelle. Des éclaircissements ont également été demandés sur les travaux visant à renforcer les capacités de l'Organisation en matière d'innovation, d'analytique des données, de transformation numérique, de prospective stratégique et de sciences comportementales, conformément à l'accord figurant dans la résolution 79/1, intitulée « Le Pacte pour l'avenir ».

21. Au sujet du paragraphe 29B.7, tout en appréciant à sa juste valeur la progression de l'égalité des genres, on a souligné que la démarche suivie pour la sélection des fournisseurs devait être fondée sur les principes régissant les achats, notamment sur les qualités professionnelles.

22. Des éclaircissements ont été demandés sur les mesures prises pour augmenter les achats auprès des pays en développement et sur la nécessité d'envisager d'augmenter les achats de véhicules à nouvelles énergies auprès d'un pays disposant d'une technologie avancée et d'un avantage exceptionnel en termes de coûts, afin de réaliser des économies et des gains d'efficacité.

23. Tenant compte de l'importance des contributions faites par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, une délégation a exprimé l'espoir que le Département poursuivrait son excellent travail de remboursement de ces pays et de sauvegarde de leurs droits et intérêts.

24. En ce qui concerne le retrait et la fermeture de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, une délégation a souligné qu'il importait de maintenir une comptabilité générale rigoureuse pour tous les actifs et toutes les ressources lors de la fermeture des missions. Le Secrétariat a été invité à donner son avis sur la manière dont l'efficacité et l'efficacité pourraient être favorisées si l'on devait procéder à des retraits à brève échéance. Des éclaircissements ont également été demandés sur les enseignements tirés des mouvements d'actifs dans le cadre du retrait progressif d'une mission. Il a été souligné que les enseignements tirés devraient être systématiquement appliqués aux futures phases de transition des missions afin d'éviter des coûts et des retards inutiles.

25. En ce qui concerne le résultat 2 de la composante 1 du sous-programme 1, une délégation a salué l'action menée pour améliorer la gestion de la performance dans l'ensemble du Secrétariat.

26. En ce qui concerne le résultat 3 de la composante 1 du sous-programme 1, il a été souligné que, dans la mise en œuvre d'une nouvelle approche de la constitution et de la gestion des listes d'aptitude, il fallait donner la priorité à la sélection fondée sur le mérite, ainsi qu'à la recherche du personnel le plus qualifié. Le succès de cette initiative devrait être mesuré par l'amélioration des délais de recrutement et la réduction des dépenses de fonctionnement.

27. Au sujet du paragraphe 29B.26 c), une délégation a déclaré qu'elle appréciait l'intention d'élargir à la fois la gamme et le contenu des programmes de formation et des ressources d'apprentissage afin d'améliorer le multilinguisme. Des éclaircissements ont été demandés quant à la faisabilité des initiatives.

28. Concernant le paragraphe 29B.52 a), les efforts visant à mieux aligner la chaîne d'approvisionnement du Secrétariat sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été salués. Le point de vue a été exprimé que les objectifs de développement durable ne devraient pas être poursuivis séparément ou d'une manière qui soit dissociée des conditions de travail réelles des opérations de maintien de la paix. Une question a été posée quant à l'intégration de mesures de maîtrise des dépenses dans la planification de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout et quant aux niveaux de référence utilisés pour évaluer l'efficacité des achats.

29. En ce qui concerne le paragraphe 29B.60, tout en notant la nécessité de compléter les accords commerciaux, une délégation a estimé qu'il serait judicieux d'envisager d'adopter une approche plus souple des questions de sécurité aérienne.
30. Au sujet du paragraphe 29B.83, une délégation a pris note de la feuille de route commune Union africaine-Organisation des Nations Unies et déclaré attendre avec intérêt que soient mis en place des cadres opérationnels qui délimitent clairement les responsabilités et établissent l'obligation de répondre des résultats tout en réduisant au minimum les doubles emplois, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
31. Au sujet du paragraphe 29B.85, une question a été posée sur la manière dont l'outil de suivi du soutien opérationnel permettrait de repérer les possibilités de réduction des coûts dans les phases de transition des missions.
32. Un soutien a été exprimé en faveur de la stratégie exposée au paragraphe 29B.92 c). Toutefois, une délégation a demandé qu'une attention particulière soit accordée à l'audit rigoureux des dépenses et au rapport coût-qualité.
33. Concernant le paragraphe 29B.94, il a été demandé quels indicateurs d'économies et d'efficacité on suivait pour mesurer la rentabilité de l'automatisation des versements au personnel à la cessation de service.
34. Au sujet du paragraphe 29B.100, sur l'instauration de modalités de travail aménagées, le point de vue a été exprimé que de telles décisions devaient être adoptées de manière sélective, lorsqu'elles étaient réellement justifiées.
35. En ce qui concerne le Bureau de l'informatique et des communications, une délégation s'est félicitée de la stratégie proposée par le Bureau pour 2026, tandis qu'une autre a pris note du rôle majeur que jouait le Bureau dans la fourniture de systèmes de réseaux mondiaux résilients et sécurisés pour le Secrétariat, soulignant qu'il importait de suivre une approche équilibrée quant à l'adoption de nouvelles technologies afin d'éviter des risques supplémentaires pour l'ONU. Une délégation a félicité le Bureau pour avoir regroupé les fonctions de secrétariat dans une démarche de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité. Une délégation a attiré l'attention sur la nécessité de compléter le paragraphe 29C.13 par une référence à la section IV de la résolution [79/258](#) B de l'Assemblée générale.
36. Une délégation a indiqué que l'intelligence artificielle se développait rapidement et qu'il fallait se doter de technologies avancées pour rendre le travail du Secrétariat plus efficace tout en réduisant de manière significative la charge financière, et a demandé des informations sur la prise de décision s'agissant du choix des technologies d'intelligence artificielle et sur la question de savoir si l'on prendrait contact avec les fournisseurs. Une autre délégation a demandé comment les initiatives reposant sur l'intelligence artificielle décrites aux paragraphes 29C.21 à 29C.27 intégreraient des mécanismes de retour d'information de la part des utilisateurs pour que l'on puisse s'assurer qu'elles répondent aux besoins opérationnels.
37. Une délégation a noté le rôle essentiel joué par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Centre international de calcul des Nations Unies dans la fourniture de services informatiques et de communication communs à l'ensemble du système des Nations Unies et a invité le Bureau de l'informatique et des communications à s'appuyer davantage sur ces fonctions d'appui à l'échelle du système, en évitant le chevauchement des fonctions et des capacités. La délégation a demandé comment le Bureau contribuerait à garantir que le Centre international de calcul conserve son modèle de gouvernance axé sur le client et sa responsabilité directe à l'égard des organisations qu'il servait.
38. La même délégation a pris note du passage stratégique du Bureau à des services hybrides de type cloud qui pourraient offrir des avantages non négligeables en termes

d'extensibilité, de résilience opérationnelle et d'accès à des capacités technologiques avancées et améliorer la capacité de l'Organisation à répondre à l'évolution des exigences opérationnelles. Elle a demandé quels critères on utilisait pour déterminer la nécessité de conserver des capacités de stockage de données sur site et sur quelle analyse coûts-avantages on s'était fondé pour justifier ces investissements redondants.

39. La même délégation a également salué le déploiement réussi d'Umoja enhancement package 8 et le passage à Umoja Analytics et demandé des informations sur la manière dont ces améliorations étaient exploitées dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier sur le terrain. En ce qui concerne les défis croissants en matière de sécurité informatique décrits au paragraphe 29C.5, la même délégation s'est déclarée favorable à la démarche proactive adoptée par le Bureau pour améliorer la sécurité de l'information et était d'avis qu'il était prudent de continuer d'investir dans ce domaine, bien qu'elle souhaiterait davantage de détails sur la manière dont les capacités existantes du système des Nations Unies, y compris les services offerts par le Centre international de calcul, seraient utilisées.

40. Au sujet du paragraphe 29C.31 f), qui mentionnait le renforcement de l'accès aux réunions intergouvernementales, notamment en matière de participation à distance, une délégation a demandé s'il s'agissait de permettre la participation à distance uniquement du personnel du Secrétariat ou également des représentantes et représentants des États Membres.

41. Les délégations ont exprimé leur soutien à tous les efforts de bonne gouvernance, de rationalisation et d'efficacité entrepris par les organisations, saluant le travail des offices, et ont noté l'importance de la gestion administrative et financière globale de ces lieux d'affectation. Aux Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, les discussions avaient porté sur l'Initiative ONU80 du Secrétaire général et sur l'idée de relocalisation du personnel et des services. Une délégation a noté que, dans le contexte des problèmes de liquidités, tous travaux de construction supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour accueillir le personnel et les entités relocalisés devraient être examinés par le Comité.

42. Au sujet des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, une délégation a déclaré qu'elle ne soutiendrait aucune formulation faisant référence à des préceptes, programmes ou initiatives en matière de diversité, d'équité ou d'inclusion. La délégation s'est déclarée opposée à toute politique ou tout programme qui comporterait une forme ou une mention, quelles qu'elles soient, des cadres de diversité, d'équité et d'inclusion ou de l'idéologie du genre, car elle estimait que ces notions étaient souvent en contradiction avec les approches fondées sur le mérite en matière de personnel et d'opérations.

43. Une délégation a noté le niveau élevé des services administratifs et du soutien logistique fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi et a souligné la nécessité d'assurer un financement suffisant sur le budget ordinaire pour maintenir son statut de centre de coordination et de dialogue multilatéral sur le continent africain.

44. S'agissant du Bureau d'appui commun au Kenya, une délégation a félicité l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le soutien exemplaire qu'il apportait au modèle opérationnel du Bureau au Kenya. Elle a fait observer que ce modèle pouvait servir de prototype et de norme pour les futurs bureaux d'appui commun et qu'il illustrait comment regrouper les fonctions administratives afin de réduire les doubles emplois, de rationaliser les opérations et de mieux exploiter les contributions des États Membres. La même délégation a demandé des informations sur la capacité de l'Office des Nations Unies à Nairobi à accueillir du personnel supplémentaire et a demandé des données comparatives sur les coûts pour d'autres lieux d'affectation afin de comprendre les incidences financières d'éventuelles délocalisations. Le Président

a fait valoir que les questions relatives aux parties du programme qui traitaient des ressources ne relevaient pas du Comité et demandé que les débats se limitent à la partie A du programme.

45. Une délégation a noté que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait connu une croissance exponentielle et a souligné que la délocalisation de services hors des lieux d'affectation à coût élevé avait rapproché les entités de leurs populations cibles en Afrique et dans le Sud mondial. Elle a accueilli avec satisfaction les dépenses d'équipement réalisées par les États Membres à l'Office et mis en relief le soutien complémentaire à l'infrastructure, d'une valeur de 967 millions de dollars, apporté par le Gouvernement kényan. Une autre délégation a demandé des renseignements sur les partenariats avec le Gouvernement et les autorités municipales concernant l'amélioration des infrastructures locales afin qu'ils contribuent à l'évaluation de la durabilité et de la viabilité à long terme de l'expansion des activités de l'Office.

46. En ce qui concerne le paragraphe 29D.63, une délégation a demandé que l'Office donne le nombre actualisé de pays qui avaient exprimé leur soutien et une estimation de ce que ce nombre devrait être d'ici à juillet 2025.

47. Une délégation a noté que l'Office des Nations Unies à Genève avait atteint les objectifs du résultat 2 du sous-programme 2, à savoir aider le personnel et les candidats externes à mieux comprendre la procédure de recrutement de l'ONU et à faire des choix de carrière éclairés. En ce qui concerne le paragraphe 29E.31 b), la délégation a demandé ce que l'on entendait par culture de travail inclusive et s'il existait un mandat intergouvernemental pour cette activité.

48. Au sujet du paragraphe 29E.73, une délégation a demandé des renseignements sur les économies résultant de la fermeture de la Bibliothèque et du Musée pendant trois mois en 2024. Elle a rappelé qu'il n'y avait pas de mandat concernant l'organisation de manifestations dans des formats hybrides ou virtuels et demandé des éclaircissements sur la différence entre les réunions dites « blended » et « hybrid » dans la version anglaise.

49. Une délégation a mis en avant les problèmes liés au Plan stratégique patrimonial, notamment le bruit occasionné par les travaux de rénovation, et a demandé instamment au Secrétariat de s'abstenir de prendre des mesures d'économie supplémentaires ayant des conséquences négatives pour les délégations. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par le retard pris par rapport au calendrier du Plan, notant que des dépenses importantes avaient été engagées et que des problèmes électriques avaient été rencontrés dans un bâtiment récemment rénové, et a demandé les derniers renseignements sur les mesures urgentes qui avaient été prises pour résoudre ces problèmes. Une autre délégation a confirmé qu'elle comptait que les délais et le budget soient respectés.

50. Une délégation a félicité l'Office pour ses efforts visant à promouvoir une représentation géographique équitable et à progresser en ce sens, et demandé un complément d'information sur les mesures prises pour améliorer la représentation de personnes venant de pays en développement dans le personnel. Une délégation a félicité l'Office pour la fourniture de services d'achats et d'autres services centraux d'appui, notant que le regroupement de fonctions communes était un exemple de réformes pratiques qui renforçaient l'efficacité tout en respectant les contraintes budgétaires. La délégation a salué le sous-programme 5 sur la numérisation des documents historiques.

51. En ce qui concerne le paragraphe 29E.44 c), une délégation a demandé davantage d'informations sur le Groupe des activités communes d'achat et a souhaité savoir si les services de recouvrement des coûts fournis aux entités n'appartenant pas au Secrétariat incluaient le coût du temps de travail du personnel. La délégation a

demandé quel était le pourcentage de réunions offrant une participation hybride et souhaitait obtenir les informations les plus récentes concernant les incidences de la crise de liquidités sur la capacité de l'Office à fournir des services d'appui aux réunions intergouvernementales prescrites et non prescrites, ainsi que les mesures prises pour donner la priorité aux fonctions essentielles.

52. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Vienne, en particulier le tableau 29F.4, une délégation a demandé si l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime prévoyait de passer d'un budget biennal à un budget annuel. Se référant au paragraphe 29F.27 d), la même délégation a demandé un complément d'information sur les initiatives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination que l'Office des Nations Unies à Vienne avait mises en œuvre. Enfin, concernant le paragraphe 29F.29, la délégation a demandé que les vidéos sur les ressources humaines soient transmises au Comité.

53. Une délégation s'est déclarée opposée à toute expansion injustifiée des fonctions d'appui qui pourrait se faire au détriment des composantes fonctionnelles et programmatiques essentielles des organisations internationales basées à Vienne. Elle a souligné que les structures de soutien administratif devaient être au service des travaux de fond de ces organisations, et non les éclipser ou les entraver. La délégation a également fait part de ses préoccupations concernant la gestion tatillonne dont pourraient faire l'objet les composantes fonctionnelles et programmatiques par la Division de la gestion de l'Office et a souligné que les services opérationnels devaient conserver une autonomie appropriée afin d'exécuter efficacement leurs mandats et que la relation entre les départements administratifs et les départements organiques devait être une relation de facilitation plutôt que de contrôle. La délégation a réaffirmé que l'efficacité et l'efficacités étaient les principes directeurs des services d'appui administratif et que les efforts visant à rationaliser le travail des composantes fonctionnelles et programmatiques devaient réduire les barrières bureaucratiques, et non en créer de nouvelles inutilement.

54. Une délégation a demandé des éclaircissements sur l'approche locale de l'Office s'agissant d'améliorer la représentation géographique et souligné que les résolutions de l'Assemblée générale et les principes généraux de la Charte des Nations Unies étaient toujours applicables et en vigueur, et que toute innovation dans ce domaine nécessitait un mandat politique. Une autre délégation a demandé des précisions sur la taxonomie utilisée pour améliorer la représentation géographique et des éclaircissements sur la composition des groupes.

Conclusions et recommandations

55. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**